

Commune de Pierrafortscha  
Rte de Pierrafortscha 58  
1723 Pierrafortscha

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2022

Président: Jean-Luc Kuenlin  
Secrétaire: Jocelyne Cotting  
Membres du conseil présents: Christian Burger  
Jean-Luc Kuenlin  
Olivier Oberson  
Jean-Marie Becker  
Francis Hagger

Nombre de participants: 22

Auditeur: 1

Excusés: Jean-Baptiste de Weck, Chantal et Simon Kuenlin, Rachel, Eugène, Jérémy et Amandine Jordan, Pascal Köstinger, Nathalie Oberson, Thomas de Gottrau, Martine von der Weid, Philippe Kuenlin, Eric de Weck, Hans et Anne Burger, Anja, Samuel et Jan Burger, Mathilde, Aurélien et Quentin Ruiz, Jérôme et Sophie Fernandez.

Le président ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

L'assemblée communale a été convoquée conformément aux dispositions légales par invitation personnelle, avis dans la feuille officielle et au pilier public.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition.

Nomination de deux scrutateurs : M. Xavier Meyer et Mme Bénédicte Hagger

L'ordre du jour est accepté sans modifications.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2022**

Le PV est lu par la secrétaire.

Le président soumet le PV à l'assemblée pour approbation au vote par main levée :

**le PV est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2023**

Le président informe l'assemblée que malgré les vœux de pouvoir pérenniser le taux d'impôts à la baisse, il est encore trop tôt compte tenu de l'introduction du nouveau système comptable MCH2. Le budget de fonctionnement de la commune est impacté de manière substantielle par l'obligation de prendre en compte des amortissements à hauteur de Fr. 38'000.- environ. Le Conseil communal propose tout de même à l'assemblée de reconduire la baisse du taux d'impôt comme l'année dernière à savoir une baisse de 0,85 à 0,78 centimes uniquement pour l'année 2023.

La parole est donnée à la commission financière : la commission financière soutient la proposition du Conseil communal étant donné que le budget 2023 est établi sur la base de 0,78 centimes et qu'il est équilibré.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2023.

**La modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2023, est approuvée à l'unanimité.**

## **3. Budget 2023**

M. Jean-Luc Kuenlin annonce que le budget de fonctionnement 2023 est équilibré avec un léger déficit de Fr. 1'191.-. Les charges ont augmentées de 2,28 % et les produits de 2,6 %. Cette estimation s'appuie sur la statistique fiscale et un examen de notre rôle d'impôt.

Le président passe la parole à M. Christian Burger pour la présentation détaillée du budget de fonctionnement.

M. Christian Burger présente le budget 2023 à l'aide d'un power point. Le budget détaillé sous format papier est à disposition de l'assemblée.

### **Budget de fonctionnement 2023**

#### **Administration générale**

Pas de question.

#### **Ordre et Sécurité publics, Défense**

Pas de question.

#### **Formation**

Pas de question.

**Culture, Sport et Loisirs**

Pas de question.

**Santé**

Pas de question.

**Prévoyance sociale**

Pas de question.

**Trafic et Télécommunications**

Pas de question.

**Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Pas de question.

**Economie publique**

Pas de question.

**Finances et impôts**

Pas de question.

Le président remercie M. Christian Burger pour sa présentation.

**Budget des investissements 2022**

Le total des investissements soumis à l'assemblée pour l'année 2023 est de Fr. 181'500.-. Le montant des investissements reportés est de Fr. 65'000.- répartis comme suit : Fr. 5'000.- administration générale pour le site internet et Fr. 60'000.- pour la conduite d'eau de la Schürra. Ces investissements ont été votés lors de l'assemblée du 16.12.2021, ils ne seront pas votés mais l'assemblée doit être informée du report.

**Administration générale**

Il s'agit d'un montant de Fr. 5'000.- pour l'amélioration du site internet. Après l'appel d'offres lancé auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine, il s'est avéré que Fr. 5'000.- votés en 2021 seraient insuffisants. Il faut prévoir un montant total de Fr. 10'000.-.

Pas de question.

### **Culture, Sport et Loisirs**

Il s'agit d'un montant de Fr. 6'500.- pour la carrière notamment la réfection du pont de danse de quelques tables et la réalisation d'un coffre de rangement.

Pas de question.

### **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Il s'agit d'un montant de Fr. 170'000.- pour la construction de la conduite d'eau « La Schürra – Les Rittes ».

Pas de question.

## **4. Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz Fragnière qui représente la commission financière.

Elle donne lecture du rapport de la commission financière qui s'est réunie le 24 novembre 2022 en présence de M. Jean-Luc Kuenlin, Christian Burger et Nathalie Oberson. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel que présenté. Elle remercie le personnel et les conseillers communaux pour leur précieuse collaboration.

Pas de question.

## **5. Approbation du budget des investissements 2023**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le budget des investissements poste par poste comme présenté. À savoir :

Administration générale avec l'amélioration du site internet pour Fr. 5'000.-  
**approuvé à l'unanimité.**

Culture, Sport et Loisirs avec la réfection du pont de danse, des tables et la réalisation d'un coffre de rangement à la carrière Fr. 6'500.-

**approuvé à l'unanimité.**

Protection de l'environnement et aménagement du territoire avec la construction de la conduite d'eau « La Schürra – Les Rittes » pour Fr. 170'000.-

**approuvé à l'unanimité.**

## **6. Approbation du budget de fonctionnement 2023**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le budget de fonctionnement:

**Le budget de fonctionnement 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

## **7. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine**

M. Jean-Luc Kuenlin informe l'assemblée que le Réseau Santé Sarine, avec l'intégration des feux bleus se voit dans l'obligation de modifier ses statuts. La défense incendie sera axée à l'avenir sur le principe des risques, définis par l'ECAB et des professionnels. Les bases de départ, réparties sur l'ensemble du district sont au nombre de 8 et répondent à l'évolution des risques. En matière de coûts, cela représente environ Fr. 48.75 par habitant. Une taxe d'exemption est introduite et se montera à Fr. 100.-. Elle sera perçue par toutes les communes du district. La limite d'endettement doit être augmentée en raison des coûts générés par l'intégration des services du feu et des 5 casernes prévues qui devront être construites.

Les articles modifiés sont lus et commentés par le président.

M. Jean-Luc Kuenlin demande s'il y a des questions.

Question : M. Büchi demande si Fribourg est également membre du Réseau Santé Sarine.

Réponse : oui

Le président rappelle que pour Pierrafortscha, cela équivaut à une diminution des charges en matière de défense incendie.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine tels que présentés.

**Les modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine sont approuvées à l'unanimité.**

## **8. Modification des statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute Sarine**

M. Francis Hagger présente cet objet à l'assemblée. Il s'agit surtout de modification en raison de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes en la commune de Bois d'Amont. Les modifications sont lues par M. Hagger.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

**Les modifications des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine sont approuvées à l'unanimité.**

## **9. Divers**

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole aux personnes présentes pour les divers.

Question : M. André Berger demande au Conseil communal des informations à propos de l'interdiction de circuler à la Rte de Pfaffenwil.

Question : M. Peter Berger dit que c'est une situation aberrante, est-ce que le préfet ne pourrait pas intervenir dans ce dossier, si les communes de Marly et Pierrafortscha ne peuvent rien faire ?

Réponse : M. Jean-Luc Kuenlin informe l'assemblée que ce point est à l'ordre du jour de la séance du 19 décembre et qu'il s'agit d'un fond privé. L'intervention sur un fond privé est délicate. Les procédures d'expropriation sont très longues et complexes.

Remarque : M. Büchi ajoute que la commune de Marly devrait s'adresser à Mme la Préfète.

Question : Mme Anne de Gottrau demande où en est le dossier de l'épuration des eaux ?

Réponse : M. Jean-Luc Kuenlin répond que le sujet est délicat et que le Conseil communal est préoccupé par ce dossier. Pour l'instant, ce que le canton souhaite équivaut à des kilomètres de tuyaux générant des taxes de raccordement démesurées pour les propriétaires. Le Conseil communal souhaite prendre le temps nécessaire pour proposer des solutions adaptées à la configuration de la commune et favorable aux contribuables. Un courrier a été adressé à la DIME pour obtenir une rencontre et traiter entre autre ce point.

Remarque : M. Peter Berger propose des mini-steps.

Réponse : M. Jean-Luc Kuenlin répond que la philosophie actuelle du canton ne va pas dans ce sens. Le canton applique sa vision et le Conseil communal n'a, pour l'instant, pas de solution qu'il oserait présenter à l'assemblée.

Question : Mme Françoise Kuenlin demande ce qu'il en est avec la réfection de la route de la Rossmatte.

Réponse : M. Christian Burger informe l'assemblée que les travaux sont arrêtés jusqu'au printemps.

Question : M. Peter Berger demande si le Sentier de la Pierre va rester en l'état.

Réponse : M. Christian Burger informe l'assemblée que cela va durcir.

Remarque : M. Jean-Jacques Weissbaum intervient pour dire qu'il faudrait mieux tasser le chemin.

Comme il n'y a pas d'autres questions ni remarques, le président informe l'assemblée que le bureau communal sera fermé du 26 décembre au 9 janvier 2023. Il passe la parole à M. Francis Hagger qui donne des informations sur le Concept Seniors+ et la commission Pierra-Sympa. Le concept Seniors+ répond à la mise en vigueur de la loi sur les Seniors. Depuis 1990, le nombre d'habitants de la commune n'a pas beaucoup changé, sur une moyenne de 158 habitants, un tiers sont des seniors. Ce concept Seniors+ est largement lié à la commission Pierra-Sympa qui est en cours de mise en œuvre. Une première séance sera convoquée au printemps, il reste encore quelques places disponibles dans certaines tranches d'âge.

Le président rappelle que le Conseil communal organise la prochaine fenêtre de l'Avent le 18 décembre 2022 à la carrière.

Il informe l'assemblée que des bons de réduction pour la Berra sont à disposition des citoyennes et citoyens.

Le président remercie chaleureusement ses collègues du conseil et leur remet un présent. Il informe l'assemblée que Mme Nathalie Oberson compte 25 ans d'activité au sein de la commune, comme elle est excusée ce soir, elle sera remerciée à une date ultérieure. Il remercie également Mme Jocelyne Cotting qui est là pour répondre aux attentes de la population ainsi que des conseillers, elle reçoit un bouquet de fleurs.

Il clôt les débats, il est 20h50.

Il convie tous les membres présents au verre de l'amitié.

Pierrafortscha, le 19 décembre 2022

Le Président

La Secrétaire :

Jean-Luc Kuenlin

Jocelyne Cotting